



HAL
open science

Le poème *Qui qe s'esmai ni.s desconort* (1215), attribué à Bertran de Lamanon

Martin Aurell

► To cite this version:

Martin Aurell. Le poème *Qui qe s'esmai ni.s desconort* (1215), attribué à Bertran de Lamanon. *Provence Historique*, 1983, 36, pp.339-345. <halshs-01305684>

HAL Id: halshs-01305684

<https://shs.hal.science/halshs-01305684v1>

Submitted on 21 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LE POÈME

Qi qe s'esmai ni.s desconort (1215), ATTRIBUE A BERTRAN DE LAMANON

Le poème que nous présentons aujourd'hui a, depuis quelques décennies, résisté à la critique des provençalistes. En 1902, J.-J. Salverda de Grave, l'un de ses éditeurs, écrivit au sujet de cette pièce qu'elle « est certainement la plus obscure et la plus difficile à remettre au point de toute l'œuvre de Bertran d'Alamanon »¹. Toutefois, il s'aventurait dans son interprétation. A ses yeux, cette chanson aurait été composée autour de 1233 pour protester contre la politique, centralisatrice à outrance, de Raimon Bérenger V. Son point de vue fut repris par F. Benoît pour étayer son développement sur l'opposition rencontrée par le dernier comte de la maison de Barcelone dans sa tentative d'en finir avec l'émancipation communale et l'indépendance des sires en Provence². Notre chanson se placerait donc dans le droit fil d'*Un sirventes farai ses alegratge* (1230) de Bertran de Lamanon³ et de *Non pueis mudar qan luoc es* (1230) de Sordel⁴, se faisant l'écho de la colère que provoquaient, dans certains milieux, les ingérences de Raimon Bérenger V. En somme, elle aurait fait partie du cycle de chansons qui, dans les années 1226-1243, encourageaient les villes rhodaniennes, engagées dans le mouvement communal, à tenir bon face à un prince chaque jour plus fort. Il n'en est rien en l'occurrence. Nous pensons qu'une lecture attentive de ses vers prouve que ce poème est d'au moins une décennie antérieur à ces événements.

Dès la seconde strophe, son auteur plaint le sort des Provençaux qui « souffrent la peine et des terribles tourments au sujet de leur seigneur légitime, dépouillé de son patrimoine et sa terre ». Ce seigneur carnals, dépossédé du comté de Provence, ne peut être que le jeune Raimon Bérenger V, fils et héritier d'Alphonse II, décédé en 1209. Or, à la mort de son père, cet enfant avait été placé sous la tutelle de Pierre II, comte de Barcelone. Il était gardé, au

1. J.-J. SALVERDA DE GRAVE, *Le troubadour Bertran d'Alamanon*, Toulouse, 1902, p. 10.

2. F. BENOÎT, *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone*, Monaco-Paris, 1925, T.I. p. XXIII.

3. SALVERDA DE GRAVE, *Le troubadour...* n° 1.

4. M. BONI, *Sordello, Le poesie*, Bologne, 1954, n° 19.

lendemain de la bataille de Muret, dans le château aragonais de Monzón, loin de son domaine provençal⁵. L'absence de leur prince plonge – à en croire l'auteur de ce poème –, les Provençaux dans la plus sombre des afflictions.

Depuis 1209, Sanche, frère d'Alphonse II, gouverne la Provence avec laquelle il cumulera la régence de la Couronne d'Aragon à partir de 1213, année de la mort de Pierre II. Ce personnage avait déjà fait l'objet des sarcasmes des troubadours Peire Vidal⁶ et Bertran de Born⁷ à la fin du XII^e siècle. Il devient la cible exclusive des flèches lancées dans la troisième strophe de notre poème. Le régent y est, en effet, désigné par le surnom de « *coucou de son héritage* ». L'image est facile à comprendre car chacun sait que la femelle du coucou pond les œufs dans le nid d'autres oiseaux, notamment les chanteurs et mangeurs d'insectes. Autrement dit, Sanche est un parasite, l'usurpateur des biens qui reviennent, de plein droit, à Raimon Bérenger V. Le troubadour rappelle également qu'il a été démis temporairement de ses fonctions dans une cour⁸. Il fait ainsi nettement allusion aux événements qui, en 1185, avaient coûté à Sanche la charge de comte de Provence qu'il exerçait, par délégation d'Alphonse I^{er}, depuis 1181. Or, en dépit de son hommage, Sanche s'était révolté contre son frère, pactisant avec ses ennemis, Raimon V de Toulouse, Guilhem IV de Forcalquier et la République de Gênes⁹. Alphonse I^{er} revint en force de la péninsule ibérique et, à partir de Montpellier, reprit la Provence. Ensuite, il reléguait Sanche au comté de Millau. Toutefois, vingt-cinq ans après cette abdication forcée, voici Sanche installé de nouveau à la tête du gouvernement aixois !

Notre troubadour tourne de même en dérision les choix religieux du régent : « *il croit s'être offert à Dieu (...) parce qu'il a levé la croix sur son épaule pour aller en sécurité par les déserts.* » Un document du Cartulaire de Trinquetaille, édité par P.-A. Amargier, nous fournit la clé de ces vers, en apparence si hermétiques. Il s'agit de l'acte de juillet 1196 par lequel Sanche devint donat de l'Hôpital de Cavaillon¹⁰. Or, dans les textes de l'époque, l'expression consacrée pour désigner l'incorporation à un ordre militaire est « *prendre la croix* », « *crucem suscipere* »¹¹. D'ailleurs, l'habit des Templiers et

5. F. SOLDEVILA, *Les quatre grans cròniques*, Barcelone, 1971, *Llibre dels feits*, paragraphe 13.

6. S. AVALLE, *Peire Vidal, Poesie*, Naples-Milan, 1960, n° 36.

7. G. GOUIRAN, *L'amour et la guerre. L'œuvre de Bertran de Born*, Aix, 1985 n° 23.

8. *Qar l'an en cort entrepausat*, v. 16.

9. *Liber Jurium Reipublicae Genuensis*, Turin, 1854-1857, T. 1 n° 313 (1184).

10. *damus (...) corpus et animam nostram in vita et in morte nostra et ut unus ex minimis fratribus semper predicte domui simus obedientes, protegentes et in omnibus rebus defendentes et ut in die obitus nostri corpus nostrum nullo modo sepeliri possit nisi in domo predicti Hospitalis et equus et arme nostre ibi redantur*, P.-A. AMARGIER, *Cartulaire de Trinquetaille*, Gap, 1972, n° 185.

11. *Vidi Bertrandum de Turri disemparare omnia bona sua domui Hospitalis in perpetuum et promisit stare mandato preceptore et domus et quod ad sumonione preceptoris Hospitalis se fratrem faceret et crucem suscipiret*, *Ibidem* n° 174 (IV 1201).

des Hospitaliers, dont s'affublait probablement le régent, à la grande joie de ses détracteurs, comportait de grandes croix pectorales et dorsales¹². Ainsi, les traits fort typés dont se servait l'auteur de cette chanson pour brosser le portrait de l'usurpateur évoquaient nécessairement, chez l'auditeur averti, la figure de Sanche.

La quatrième strophe est consacrée à l'engagement militaire des Baux au cours d'opérations récentes. J.-J. Salverda en propose la traduction suivante : « *Et je ne crois pas qu'on ait le droit de faire des reproches aux deux « Gombert »¹³ des Baux, car chacun des deux malheureux, dépourvus d'intelligence, a fait ce qu'il devait faire ; car le comte tend à leur perte les yeux ouverts, et eux, les yeux fermés, à leur propre ruine* ». Pour saisir la signification de ce couplet, il faut se pencher sur l'histoire politique d'Arles qui, depuis 1211, se trouvait sous le contrôle exclusif de l'archevêque Michel de Mourèse. A cette date, le prélat, profitant de la présence des croisés dans la vallée du Rhône, réussit à mettre la main sur le consulat, dont il nomme les représentants à son gré¹⁴. Ses opposants tentent, néanmoins, de récupérer le pouvoir urbain par la force des armes. Le 13 août 1214, Uc et Raimon de Baux, coseigneurs de la Cité d'Arles, passent un traité d'alliance offensive avec Nuno Sanche, le fils du régent, pour reprendre militairement leur ville¹⁵. Le poème se réfère à ce pacte quand il mentionne les deux « Gombert » de Baux – Uc et Raimon – qui foncent, la tête basse et les yeux fermés, vers une action qui risque de leur coûter cher, mais dont le comte saura astucieusement tirer parti.

La chanson continue par des vers hostiles à Blacas d'Aups (1195-1239). Ce personnage était le fils d'un des membres les plus en vue de la cour d'Alphonse I^{er}. En 1194, il s'était révolté contre le roi dans les Basses-Alpes mais avait obtenu son pardon par l'intercession de son père¹⁶. A l'époque où notre poème a été composé, il avait hérité du patrimoine de ses ancêtres et, devenu troubadour et mécène, encourageait la lyrique occitane¹⁷. Notre *sirventès* finit par une strophe décrivant la lâcheté de

12. Bernard Asterius *obstulit se pro fratre domui Pontis Boni Passus et ibi suscepti habitum cum cruce*, *Ibidem* n° 175 (VII 1198).

13. Le sens du *senhal* de « Gombert » qui sert à désigner Uc et Raimon de Baux nous échappe. En vieux français, ce nom était utilisé pour dénommer le paysan (J.-J. SALVERDA, *Le troubadour*...p. 15, d'après M. Torraca). Peut-être notre troubadour l'utilisait-il avec cette connotation ironique ? En tout cas, l'interprétation de J.-J. Salverda qui voyait dans « Gombert » la combinaison des syllabes finales d'*Hugon* (de Baux) et d'*Imbert* (de Baux, son fils), quoique astucieuse, semble à rejeter dans la mesure où cet Imbert n'intervient nullement dans les événements de 1214.

14. J.-H. ALBANES, *Gallia Christiana Novissima*, Montbéliard-Paris, 1899-1920, T. III, n° 313 (1211).

15. BENOIT, *Recueil*... *Raimon Bérenger V*, n° 18.

16. G. GIORDANENGO « Documents sur l'hommage en Dauphiné et en Provence (1157-1270) » dans *Mélanges de l'École Française de Rome*, 1980 PJ n° 4 (II 1195).

17. O. SOLTAU « Die Werke des Trobadors Blacatz », dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1899, pp. 201-248, 1900, pp. 33-60.

certains barons de Provence « *moins vaillants que les Juifs et les Maures* », où l'on devine une incitation à la révolte.

Ce poème soulève un dernier problème : celui de sa paternité. Il ne nous est connu que par la seule transcription du manuscrit H, copié au XIV^e siècle en Italie. La rubrique de ce registre l'attribue à Bertran de Lamanon. Cependant, nous ne pensons pas qu'il en soit l'auteur. Ce troubadour n'apparaît pas dans les chartes avant 1228¹⁸. Sa première chanson est datée de 1230¹⁹. Il meurt dans le Royaume de Naples, occupant la charge de Justicier du Principat, aux alentours de 1270²⁰. Or, comme nous l'avons vu, cette pièce n'a pu être composée qu'avant 1216, date du retour de Raimon Bérenger V. Si Bertran en était l'auteur, on comprendrait mal l'écart de quinze ans qui sépare sa première de sa seconde composition. En outre il faudrait avancer sa date de naissance aux années 1190, ce qui lui donnerait, à sa mort en 1270, une longévité rare pour les hommes de son temps. Il est donc, à notre avis, préférable de tenir cette pièce pour anonyme.

Pour nous autres historiens, ce *serventès* ne manque pas d'intérêt. Il nous renseigne sur l'hostilité croissante que rencontrait autour de 1215 le gouvernement du régent. Les attaques *ad hominem* dont il est la victime montrent bien que, pour employer le langage des spécialistes du sondage, sa cote de popularité était au plus bas. Les atteintes subies par son image de marque aux yeux de l'« opinion publique » s'expliquent aisément par le contexte politique. Depuis 1209, la disparition prématurée d'Alphonse II et le déferlement des croisés ont plongé la Provence dans l'anarchie. L'édifice étatique, patiemment bâti par Alphonse I^{er} et son fils Alphonse II, s'effondre. Les anciennes inimitiés qui couvaient au fin fond des cours aristocratiques se réveillent. Les luttes intestines battent à nouveau son plein. Le prince ne contrôle plus les guerres privées par lesquelles les sires règlent leurs différends. Ces affrontements prennent une tournure d'autant plus violente en milieu urbain que les partis en présence sont nombreux. L'ordre public s'est perturbé et cette transformation des réalités politiques laisse son empreinte dans un imaginaire collectif que nous appréhendons par le biais des sources littéraires. Les Provençaux se donnent alors un bouc émissaire en la personne de Sanche, rendu responsable de tous les maux qui s'abattent sur le comté. Ils fondent leurs espoirs sur le jeune Raimon Bérenger V, gardé dans le château de Monzón. Sur ce point, le témoignage d'Elias de Barjols, un troubadour qui avait profité du mécénat d'Alphonse II pour s'installer dans le comté, est fort explicite : « *Et j'ai confiance que le comte mon seigneur*

18. ALBANES, *Gallia...*, T. II, n° 233 (12 I 1228).

19. SALVERDA DE GRAVE, *Le troubadour...* n° 1.

20. P. DURRIEU, *Les archives angevines de Naples. Etude sur les registres du roi Charles I^{er}*, Paris, 1886/1887, T. II, p. 335 (1266) ; A. DE BOUARD, *Actes et lettres de Charles I^{er}, roi de Sicile concernant la France (1257-1284)*, Paris, 1926, n° 268 (7 VIII 1270).

soit à la place de son père car j'entends dire à tous et rapporter que plus on le voit et plus on l'aime »²¹. Le retour du prince de son exil aragonais en 1216 sera salué avec effusion par Aimeric de Belenoi qui remercie la Providence d'avoir permis l'avènement du « *preux (pro) comte provençal (pro-ensal)* »²².

Ils se font de grandes illusions au sujet de cet enfant, mais ils seront très vite déçus. Le règne de Raimon Bérenger V leur apprendra qu'aucune renaissance de l'Etat, même si elle brime l'épanchement des formes privées de violence, ne se fait sans heurts et bouleversements. Il en résultera une nouvelle kyrièle de mécontentements dont se font l'écho les troubadours de cycle de 1226-1243. C'est à leur production que les philologues entendaient, à tort, rattacher le poème *Qi qe s'esmai ni.s desconort*. Leur lapsus est révélateur de l'image que Raimon Bérenger V a léguée à notre historiographie : ce comte apparaît beaucoup plus souvent comme le pacificateur des villes que comme le jeune prince captif tant attendu. Puissent ces lignes rappeler cet autre volet des représentations de son long règne !

Martí AURELL I CARDONA.

21. E. *l conte, mon signor, ai fe, / qe si'en loc de son paire, / Qu'a totz aug dir e retraite / Que mais l'am bom on plus lo ve*, S. STRONSKI, *Le troubadour Elias de Barjols*, Toulouse, 1906, n° 6 v. 45-48.

22. *Pos Dieus nos a restaurat/lo pro comte proensal/ de ric lignaze reial*, M. DUMITRESCU, *Poésies du troubadour Aimeric de Belenoi*, Paris, 1935, n° 8.

SIRVENTES (1215)

Manuscrit H, f^o 4-4 v^o (collationné).

Ed. principale : J.-J. SALVERDA DE GRAVE, *Le troubadour Bertran d'Alamanon*, Toulouse, 1902, n^o 2, pp. 9-17, dont nous respectons ci-dessous l'ordre des strophes.

I

1 Qi qe s'esmai ni.s desconort,
 Mi somon fis iois naturels
 Com eu cant e d'amor e d'als ;
 Dun ai al cor gaug e deport :
 5 Si tot pris un deribat port,
 Grazisc d'amor los bes e.ls mals.

II

E grazisc molt als Pruenzals,
 Qar ses guieron e ses grat
 E desgrazit e deshonrat
 10 Sufrun pen'ez afans mortals
 De sel q'es lor seigner carnals,
 D'onor e de terra scorchat.

III

E.l cugul de son reritat,
 Mal eisernitz e peig esperz,
 15 Se cuid'esser a Deu offertz,
 Qar l'an en cort entrepausat,
 Ez a's al dos la crox leuat
 Per anar segurs pels desertz.

IV

E qi repren les dos Gomberz
 20 Dels Baus, non qe genz li stec,

Qar casquns fez so qe far dec
 De dos desastrucs mal aperz ;
 Q'a lor dans ua.l compz ailz uberz,
 Ez ill cluc al seu descader.

V

25 Anc pos Blancatz del prez non crec,
 Pos del costat li trais un mors
 Le filios, dun non cug sos cors
 Entrels pros pos en gauc non sec ;
 Non fara lo se d'autr'esplec
 30 No.ill uiraua canz e demors.

VI

E.l fadurs soiorne son cors
 Ib'amptanse danz e periurs.
 Aitals flacs fraiç baros tafurs
 Ha en Pruenza, cui failt cors,
 35 Menz ualenz qe Judeus ni Mors,
 De sai la mars ni lai part Surs.

VII

Tanz es de bel tail Gardacors
 Q'eu non uolria agues mos cors
 Tan Acre ni Roais ni Surs.

TRADUCTION

I. Même s'il y en a pour se désoler et se décourager, moi, ma bonne joie naturelle me pousse à chanter d'amour et d'autre chose. Aussi ai-je l'allégresse et le plaisir dans mon cœur. Même si tout prend un port éloigné *, je fais bon accueil aux biens et aux maux d'amour.

(*) Les affaires ne marchent pas bien.

II. Et je rends bien hommage aux Provençaux car, sans récompense et sans qu'on leur en sache gré, sans remerciement et alors qu'on les couvre de honte, ils souffrent la peine et des terribles tourments au sujet de celui qui est leur seigneur légitime, dépouillé de son patrimoine et de sa terre.

III. Et le coucou de son héritage, peu distingué et encore moins adroit, croit s'être offert à Dieu parce qu'ils l'ont déposé provisoirement de la cour et qu'il a levé la croix sur son épaule pour marcher en sécurité dans les déserts.

IV. Et je crois que ce n'est pas très honorable pour celui qui critique les deux Gombert de Baux, car chacun de ces deux malheureux, dépourvus d'intelligence, a fait ce qu'il devait faire. Le comte tend, en effet, à leur perte les yeux ouverts à eux, les yeux fermés, à leur propre ruine.

V. Jamais Blacas n'a augmenté en fait de mérite depuis que son fils lui a enlevé une morsure du côté (?); voilà pourquoi je ne pense pas que son corps puisse siéger dans la joie parmi les preux. Il n'en tirera, d'ailleurs, aucun avantage ni profitera (?) du chant et du plaisir.

VI. Et que le niais repose son corps, ainsi il n'aura pas de dommage ni préjudice (?). Il y a en Provence de tels barons, mous, faibles et fripons, auxquels manque le courage, moins vaillants que les Juifs et les Maures aussi bien de ce côté-ci de la mer que d'au-delà de Tyr !

VII. Gardacors a une si belle taille que je préférerais la posséder plutôt qu'Acre, Edesse et Tyr.